

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DON À LA FONDATION BERGONIÉ. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

DON À LA FONDATION BERGONIÉ. DÉCISION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée Culture et grands évènements, présente le rapport suivant.

La Ville souhaite acquérir l'œuvre d'un artiste local pour qu'elle soit exposée à l'Hôtel de Ville et valoriser par ce biais le secteur artistique local.

L'artiste ne souhaite pas percevoir un paiement pour cette œuvre mais que la Ville fasse un don à la Fondation Bergonié afin de financer la recherche sur les cancers.
Le montant du tableau peint est estimé autour de 450 €.

Afin de respecter le souhait de l'artiste, il est donc proposé au Conseil municipal de faire un don de 450 € à la Fondation Bergonié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer un don de 450 € à la Fondation Bergonié.

Impute cette dépense au compte 6745 « subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé » sur l'exercice 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 16 décembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_177
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	DON À LA FONDATION BERGONIÉ. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_177-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_177-DE-1-1_0.xml	text/xml	900
Nom original :		
DG20_177.pdf	application/pdf	426585
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_177-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	426585

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h56min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h56min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h56min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h57min15s	Reçu par le MI le 2020-12-21